

SÉANCE du 23 mars 2009

L'an deux mille neuf et le vingt trois mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain de BOUARD, Maire.

Présents : Serge BUCHOU, Christophe PHILIP, Nadia BOURHIL, Christine CARRIO, Jean-Loup MATIFAT, Florent RATIER, Olivier BOST

Absents excusés : Yves HARCILLON pouvoir à Alain de BOUARD, Florence DAUDÉ pouvoir à Christophe PHILIP, Stéphanie LAURENT.

Assistaient à la séance : pour le point I : Mme Brigitte MAGNE, secrétaire de la mairie
pour les points II et III : Mrs P. BASSOT et T. COIANIZ du cabinet AMEVIA

La secrétaire de séance est Christine CARRIO.

* * *

Le procès verbal de la séance du 3 mars 2009 a été adressé aux conseillers par courrier électronique. Aucune observation n'étant effectuée, il est adopté à l'unanimité.

A la demande du maire, et vu le caractère d'urgence de la question, le conseil décide d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : acquisition d'un terrain en vue de faire réaliser un chemin d'exploitation pour la carrière de Pied Bouquet.

Alain de BOUARD rappelle que les documents préparatoires au conseil ont été adressés par courrier électronique à chaque conseiller.

I- Commune et CCAS

Compte administratif 2008

Mme MAGNE expose le détail du Compte Administratif 2008

Excédent de fonctionnement au 31.12.2007	145.149,06
Pour 2008, Recettes : 123.926,75 – Dépenses : 132.753,37 =	- 8.826,62
Excédent de fonctionnement au 31.12.2008	136.322,44
Déficit d'investissement au 31.12.2007	- 5.667,07
Pour 2008 : Recettes : 21.009,43 – Dépenses : 44 596,51 =	- 17.920,01
Déficit d'investissement au 31.12.2008	- 23.587,08

Excédent de fonctionnement reporté : 136.322,44 – 23.587,08 = 112.735,36

M. le Maire quitte la salle. Le 1^{er} adjoint prend la présidence de séance et soumet le compte administratif 2008 au vote : il est adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend sa place et soumet au vote le compte de gestion du receveur de la commune dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif. Le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité.

Indemnité élu

Le Maire rappelle que lors de la séance précédente, il avait exposé son intention de déléguer à Yves HARCILLON le suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il propose au conseil de créer une indemnité de fonction liée à cette délégation pour un montant de 50 euros par mois. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Budget Primitif 2009

Mme MAGNE présente un premier projet de budget qui a été élaboré avec la commission finances. A. de BOUARD apporte des précisions concernant les immobilisations corporelles et incorporelles. Prévues. Il propose que les lignes budgétaires correspondantes incluent des montants de dépenses qui soient les plus proches possibles des engagements de dépenses prévues, ceci afin de permettre un réel suivi de l'engagement de ces dépenses. Il rappelle le choix du conseil de sauvegarder le mieux possible l'excédent cumulé d'exploitation en vue d'autofinancer une partie des dépenses prévues pour le projet d'assainissement collectif.

Il propose dans ces conditions de reporter sur l'année 2010 le budget de 10.000 € pour la réfection des voies communales, le budget de fonctionnement réservant une somme de 5.000 € pour les travaux d'entretien de ces voies (y compris le débroussaillage).

Vote du taux des trois taxes communales

La commission finances rappelle que les taux communaux sont nettement inférieurs à la moyenne départementale des taux des communes équivalentes. Afin de pouvoir bénéficier au mieux des aides publiques pour les différents projets communaux et de pouvoir assurer un autofinancement de ces projets, il importe que les taux de la commune de Liouc se rapprochent des taux moyens.

Dans ces conditions, la commission propose d'effectuer un rattrapage progressif tout en tenant compte du poids croissant de ces taxes dans le budget des ménages.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour l'année 2009 :

Taxe d'habitation :	9.00 %
Taxe sur le foncier bâti :	14.47 %
Taxe sur le foncier non bâti :	40.07 %

La secrétaire de mairie présente le projet de budget primitif 2009 tenant compte des taux votés. Ce budget primitif s'équilibre ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	217 549	217 549
INVESTISSEMENT	111 487	111 487

Après réponse aux demandes de précisions et discussion générale, le conseil adopte, à l'unanimité, le budget 2009.

II- ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

A la demande du maire, le cabinet AMEVIA, maître d'œuvre du projet de zonage d'assainissement communal, présente de façon détaillée le dossier qui comprend une carte de zonage ainsi qu'une carte des filières d'assainissement autonome, le contenu de ces éléments étant conforme aux dispositions réglementaires et retranscrit de manière satisfaisante dans le contexte communal.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve et valide le dossier du zonage d'assainissement de la commune,
- autorise le Maire à effectuer les démarches pour lancer l'enquête publique.

III- PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la demande du maire, le consultant du cabinet AMEVIA présente au conseil le rapport du Schéma directeur d'assainissement collectif.

L'étude technico-économique menée par AMEVIA confirme le choix du scénario adopté par le conseil municipal lors de sa réunion du 6 novembre 2008, à savoir :

- un réseau de collecte pour le vieux village avec un poste de refoulement situé aux abords de la RD 35, l'emplacement définitif restant à préciser,
- un réseau de collecte pour le hameau de la Rouvière avec un poste de refoulement situé aux abords de la RD 208, l'emplacement définitif restant à préciser,
- une station de traitement située sur la parcelle AD 198, sous réserve de l'acquisition de cette parcelle par la commune.

Après discussion, le conseil confirme à l'unanimité le choix de ce scénario conforme à sa décision du 6 novembre 2008, et autorise le maire à engager toutes les démarches en vue d'acquérir la parcelle correspondante.

Le consultant du cabinet AMEVIA présente le planning de la première phase du projet : les études préalables doivent être engagées en juin 2009 afin que le dossier d'avant projet puisse être déposé au début du mois d'octobre 2009.

Le conseil autorise le maire à solliciter les subventions pour les études préalables nécessaires à la poursuite du projet d'assainissement collectif.

IV- ACQUISITION D'UN TERRAIN

Alain de BOUARD rappelle que, lors de la séance du 17 décembre 2008 du conseil municipal, il a avait été décidé l'acquisition auprès du GFA « Mas de Planque » d'une bande de terrain nécessaire à la réalisation d'un nouveau chemin d'accès pour l'exploitation de la carrière de Pied Bouquet.

Suite à de nouvelles négociations avec le gérant du GFA, il est proposé un échange de terrain : le GFA céderait à la commune de Liouc la totalité de la parcelle AB 27 pour 13,336 ha en échange d'un terrain d'une surface de 14 ha à prendre sur les parcelles AB 11 et AB 13 détenues par la commune. Ces différentes parcelles sont équivalentes quant à leur situation (massif du Coutach) et leur nature (bois et garrigue). La parcelle AB 27 acquise par la commune permettrait la réalisation du chemin d'accès à la carrière et peut-être, dans le futur, la mise en valeur de cette parcelle située en bordure de la RD 45.

Cette opération revêt un caractère d'urgence car le service d'implantation routière du conseil général n'étudiera le dossier d'accès à la RD 45 qu'une fois réglé le problème de la maîtrise foncière des terrains nécessaires.

Une fois cette opération réalisée, il conviendra de voir avec la commune de Brouzet comment la commune de Liouc pourra garder la maîtrise entière du chemin desservant la parcelle acquise, tout en le mettant à disposition commune pour l'exploitation de la carrière.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette opération d'échange de terrains et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation.

Questions et informations diverses

Serge BUCHOU informe le conseil qu'à la demande de la Communauté de Communes, des modifications vont être apportées dans la collecte des déchets ménagers dans le vieux village. Une note d'information à ce sujet va être distribuée aux habitants concernés.

Christine CARRIO indique qu'à l'initiative de la commission scolaire une réunion va être organisée avec les communes qui, comme Liouc, n'ont pas d'école et dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de Quissac. Cette réunion a pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles les enfants continueront d'être accueillis à Quissac, y compris dans les structures périscolaires.

Alain de BOUARD informe le conseil du déroulement du projet « plaques de rues et plan de village » : le fournisseur retenu doit adresser à la mairie son dernier devis détaillé, puis présentera un premier projet concernant les panneaux de plan de village.

Concernant le projet « Top Remplissage » (fourniture d'eau pour les traitements agricoles) la consultation des fournisseurs est en cours pour l'implantation d'un système entre le vieux village et le hameau de la Rouvière, à l'emplacement de l'actuel « col de cygne ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

* * *